



## **Dialogue social dans le secteur de la construction FIEC-FETBB**

Groupe de travail «Santé et sécurité»

Compte rendu de la réunion du 26 mars 2010 à Bruxelles (de 9 h 30 à 13 heures)

### **1. Accueil et introduction**

La réunion est présidée par M. Nielsen (FETBB), qui souhaite la bienvenue aux participants et donne lecture de l'ordre du jour, lequel est adopté sans modification.

### **2. Approbation du compte rendu de la réunion du 21 octobre 2009**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **3. Projet de guide pour un système de gestion de la santé et de la sécurité dans le secteur de la construction**

M. Gascon (FIEC) explique que ce projet de guide a été examiné et modifié par un groupe de travail conjoint FIEC-FETBB qui s'est réuni à quatre reprises depuis le mois de mai 2009.

Il précise que ce projet de guide:

- doit être appliqué volontairement
- est axé sur les besoins des PME
- est conforme aux normes et lignes directrices existantes (OIT, OSHA,...)
- est suffisamment souple pour permettre des adaptations au contexte ou à la législation de chaque État.

Il a pour objectif, d'une part, d'encourager et d'aider les sociétés ne disposant pas encore de système de gestion de la santé et de la sécurité à en élaborer un et à l'intégrer dans leur structure, et d'autre part, d'éviter que les clients n'imposent leurs différents systèmes aux entreprises, ce qui ne serait pas productif.

Une fois mis sous sa forme définitive, le guide devra être traduit en plusieurs langues afin que la diffusion et la publicité puissent en être assurées à l'échelon national.

M. Gehring (FETBB) rappelle aux participants la complexité du secteur de la construction et la diversité des habitudes en matière de santé et de sécurité au travail dans les différents États

membres. De ce point de vue, le guide constitue un instrument utile à la prise de mesures dans les entreprises, en particulier les PME, mais il n'est en aucun cas destiné à remplacer le cadre légal en matière de santé et de sécurité au travail en vigueur dans les entreprises.

M. Spannow (FETBB) se réjouit de ce projet de guide qui, entre autres choses, encourage l'association des travailleurs. Des efforts substantiels seront nécessaires afin d'assurer la mise en valeur et l'utilisation du guide dans les entreprises à l'échelle nationale.

Pour les prochaines étapes, M. Campogrande (FIEC) propose que les deux organisations se fixent pour objectif d'adopter la version finale du guide lors de la prochaine réunion plénière du dialogue social, qui se déroulera le 30 juin 2010. D'ici là, le groupe de travail conjoint, qui se réunira le 26 avril, adaptera le projet de guide en fonction des remarques qui lui auront été communiquées.

M. Campogrande suggère également que la FETBB et la FIEC introduisent une demande de subvention auprès de la DG EMPL pour la traduction et la publication du guide en plusieurs langues.

Les participants approuvent ces propositions. Les membres de la FETBB et de la FIEC sont invités à faire part de leurs remarques et commentaires éventuels pour le 24 avril au plus tard.

M<sup>me</sup> Murie (FETBB) félicite la FETBB et la FIEC pour ce projet de document, qui sera extrêmement utile aux PME. Elle signale que de nouvelles ressources de formation à la santé et à la sécurité au travail sont disponibles sur le site internet de l'OIT et qu'elles pourraient constituer une intéressante source d'information pour le groupe de travail. Elle s'engage à obtenir le droit pour les participants de consulter cette section du site internet de l'ILO, qui n'est pas en libre accès.

#### **4. Les nanotechnologies dans la construction**

M. Gehring (FETBB) rappelle que le projet a été présenté lors de la dernière réunion plénière du dialogue social, qui a eu lieu le 15 décembre 2009 à Sofia (BG), et qu'il est disponible sur les sites internet de la FETBB et de la FIEC.

Il résume également les principales conclusions du rapport:

- le document présente les nanoproducts et les nanomatériaux actuellement utilisés dans le secteur de la construction;
- en règle générale, on constate que les employeurs et les travailleurs sont mal informés par les fabricants;
- les nanoproducts sont multiples et peuvent dès lors avoir des incidences diverses sur la santé et la sécurité;
- il apparaît clairement que des études complémentaires sont indispensables;
- dans ce contexte, l'application d'un principe de précaution est justifiée.

S'agissant d'éventuelles actions de suivi, M. Gehring (FETBB) propose la mise au point de stratégies de prévention.

M. Campogrande (FIEC) souligne qu'à cet égard il est difficile de définir et de prendre des mesures de suivi concrètes. Il est important de se tenir au courant des initiatives nationales et européennes lancées dans ce domaine. M. Campogrande rappelle notamment que la Commission européenne a fait part de son intention d'analyser la législation existante en matière de santé et de sécurité au travail en vigueur afin de déterminer si celle-ci prend suffisamment en compte la question des nanotechnologies et des nanoproduits.

M. Spannow (FETBB) souligne que l'information – ou l'absence d'information – joue ici un rôle fondamental. Il est dès lors essentiel de rassembler des exemples de bonnes pratiques dans ce domaine, de manière à mieux le comprendre.

Selon M. Mordasini (FETBB), l'engagement d'actions communes ne sera possible qu'une fois réunies toutes les informations disponibles sur le sujet.

M. Gehring (FETBB) précise que la FETBB et la FIEC se sont penchées sur cette question dès les premiers stades et doivent encore y travailler. Il pourrait être utile de recenser les mesures et techniques de prévention adaptées à chaque type d'activité dans le secteur de la construction. Ceci pourrait être réalisé en collaboration avec des instituts de prévention. M. Gehring suggère qu'un ou plusieurs représentants de tels instituts soient invités lors de la prochaine réunion du groupe de travail «Santé et sécurité», le 28 septembre.

M<sup>me</sup> Murie (FETBB) indique que l'OIT, qui travaille sur les risques émergents, sera certainement intéressée par cette étude.

M. Nielsen (FETBB) reprend les conclusions suivantes, qui sont approuvées par tous les participants:

1. suivi des éventuelles initiatives européennes;
2. collecte d'informations relatives aux initiatives ou progrès d'ampleur nationale;
3. invitation de représentants de plusieurs organismes de prévention à la prochaine réunion du groupe de travail «Santé et sécurité», en vue d'une discussion et d'un échange de vues.

## **5. Outil d'évaluation des risques en ligne de l'OSHA**

M. Lorenzo Munar (OSHA) présente l'outil d'évaluation des risques en ligne (ORA), qui a été mis au point par l'OSHA sur la base d'un instrument semblable utilisé aux Pays-Bas:

[http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral\\_social\\_dialogue/library?l=/construction/2010/20100326\\_arbeitsgruppe/cons\\_20100326\\_enpdf/EN\\_1.0\\_&a=d](http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/construction/2010/20100326_arbeitsgruppe/cons_20100326_enpdf/EN_1.0_&a=d)

Il met l'accent sur les points suivants:

- l'outil peut être essayé en ligne sur le site de l'OSHA;
- il doit être adapté aux spécificités de chaque secteur;
- il doit être adapté au contexte ou à la législation de chaque État;
- il est gratuit;
- il est interactif.

M. Campogrande (FIEC) souligne les inquiétudes que soulève l'éventuelle utilisation d'un tel outil dans le secteur de la construction, compte tenu des grandes différences qui existent entre les États membres, voire entre les chantiers. Avant d'entreprendre quoi que ce soit sur le plan du dialogue social européen, il faudra impérativement s'informer de l'intérêt pour un tel outil à l'échelle nationale.

M. Munar (OSHA) explique qu'aux Pays-Bas une version initiale de l'outil a été utilisée suivant des modalités très diverses dans chaque sous-secteur de la construction (peintres, couvreurs...).

Pour M. Gehring (FETBB), il est intéressant d'envisager le cas de chaque profession, mais il est indispensable de vérifier s'il existe un intérêt pour cet outil au niveau national, dès lors que de nombreux instruments d'«évaluation des risques» sont déjà disponibles.

M. Spannow (FETBB) ajoute qu'une méthode «étape par étape» pourrait être envisagée; on commencerait, par exemple, par choisir deux ou trois professions, puis on s'assurerait qu'il existe un intérêt au niveau national pour ces professions.

M. Dijkman (FIEC) explique que cet instrument s'est révélé utile aux Pays-Bas parce qu'il a été conçu en rapport avec les différentes professions.

M. Clavreul (FETBB) s'inquiète de la subjectivité de ce type d'évaluation et du manque de clarté quant à la participation des travailleurs.

Pour M. Eisenbach (FETBB), la directive-cadre «Santé et sécurité sur le lieu de travail» n'est, de manière générale, pas suffisamment appliquée; toute initiative visant à changer cet état de fait ne peut donc être que bienvenue. M. Eisenbach souligne également les éventuelles difficultés d'application de cet outil ORA dans les PME, qui ont très souvent recours à une assistance externe pour l'évaluation des risques.

En réponse aux préoccupations exprimées par les participants, M. Munar (OSHA) explique:

1. que l'OSHA est une organisation tripartite, la question de l'implication des travailleurs a donc été abordée;
2. qu'il revient aux partenaires sociaux de prendre en compte l'implication des travailleurs dans l'adaptation de l'outil ORA aux spécificités de leur secteur;
3. que l'outil ORA devra être vérifié et mis à jour régulièrement, afin de prendre en compte les éventuelles modifications de la législation;
4. qu'en ce qui concerne le calendrier la FETBB et la FIEC peuvent s'associer à cette initiative dès qu'elles seront prêtes.

Les participants s'accordent sur les points suivants:

1. les deux secrétariats travailleront ensemble au choix de deux ou trois professions qui pourraient être prises en compte dans un premier temps;
2. la FETBB et la FIEC vérifieront auprès de leurs affiliés s'il existe un intérêt pour l'adaptation de l'outil ORA aux besoins de ces deux ou trois professions;

3. en fonction des réactions obtenues, une décision sera prise quant à la suite à donner à ce projet.

## **6. Résultats du groupe de haut niveau «Stoiber»**

M. Nielsen (FETBB) rappelle que le rapport du groupe de haut niveau «Stoiber», qui s'inscrit dans le contexte plus vaste d'un projet de la Commission européenne relatif à «l'allègement de la charge administrative pour les entreprises», a fait l'objet d'une discussion lors de la précédente réunion du 21 octobre 2009.

Il rappelle les inquiétudes soulevées par ce rapport, en particulier le fait que les partenaires sociaux n'aient pas été consultés, ainsi que la méthodologie utilisée et les propositions mises sur la table qui seront contre-productives sur le plan de la santé et de la sécurité si elles sont appliquées en l'état.

Il rappelle également qu'il avait été décidé de rédiger une déclaration conjointe sur cette question et qu'un projet a été préparé par la FETBB, puis transmis à la FIEC pour examen.

M. Gehring (FETBB) ajoute que le projet de rapport conjoint n'est pas centré sur les propositions spécifiques du groupe «Stoiber» mais bien sur la méthode générale adoptée par le groupe de haut niveau. Il n'est pas urgent de mettre ce rapport sous sa forme définitive, mais M. Gehring confirme néanmoins l'utilité de ce dernier.

M. Campogrande (FIEC) rappelle le point de vue de la FIEC sur ce rapport:

- les partenaires sociaux auraient dû être consultés;
- la méthodologie employée par le groupe de haut niveau est discutable et suscite de nombreuses inquiétudes;
- la FIEC est favorable à toute initiative visant à alléger la charge administrative pour les entreprises;
- toutefois, cet allègement ne doit en aucun cas se faire au détriment des nombreux progrès effectués jusqu'ici dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Pour la FIEC, une déclaration commune semble utile et possible, mais les termes de la version initiale du projet devront être revus et rééquilibrés; il propose donc que la FIEC renvoie une version modifiée du rapport à la FETBB dans un délai d'un mois.

Les participants approuvent cette proposition.

## **10. Divers**

### **1. Campagne «Amiante» de la FETBB**

M. Gehring (FETBB) présente aux participants la campagne contre l'amiante lancée récemment par la FETBB. Des actions sont menées au niveau européen et national et visent à obtenir:

- l'enregistrement de tous les bâtiments contenant de l'amiante;
- une amélioration de la formation dans ce domaine, en particulier pour les jeunes;

- des exigences claires quant à la sécurité pour la manipulation des matériaux contenant de l'amiante et les activités professionnelles liées à l'amiante;
- des compensations pour les travailleurs ayant été exposés à l'amiante.

M. Gehring (FETBB) ajoute qu'un lien pourrait être établi entre cette initiative et la campagne 2010-2011 de l'OSHA «Pour des travaux de maintenance plus sûrs» et pose la question de l'opportunité d'une déclaration conjointe FETBB-FIEC.

M. Campogrande (FIEC) explique que, bien que la FIEC ait l'intention de collaborer avec l'OSHA dans le contexte de la campagne pour des travaux de maintenance plus sûrs, le lien avec la campagne «Amiante» n'est pas clair; la FIEC n'est dès lors pas prête à s'engager à élaborer une déclaration conjointe.

## 2. Stratégie 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail de la Commission: évaluation à mi-parcours

M. Campogrande (FIEC) signale que la Commission a demandé à la FETBB et à la FIEC de lui fournir, pour le 9 avril 2010 au plus tard, des informations sur les initiatives entreprises dans le contexte de la stratégie 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail.

Les participants approuvent la proposition d'envoyer à la Commission une réponse commune. Un projet sera à soumettre à la FETBB par la FIEC pour commentaires et approbation dans le prolongement immédiat de la réunion.

## 3. Prochaines réunions

M. Nielsen (FETBB) rappelle aux participants que les prochaines réunions du dialogue social se tiendront à Bruxelles:

- 30 juin 2010: réunion plénière
- 27 septembre (réunions préparatoires respectives) et 28 septembre 2010: groupe de travail «Santé et sécurité».

Il remercie tous les participants et les interprètes et lève la séance.